C.R.A.C. N° 126 (2022-2023)
5e session de la 11e législature

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2022-2023

## COMPTE RENDU
## AVANCÉ

Séance publique de commission*

**Commission des affaires générales et des relations internationales**

Lundi 3 avril 2023

*Application de l'art. 161 du règlement
Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

**SOMMAIRE**

*Ouverture de la séance*.....1

*Organisation des travaux*

Intervenants : M. le Président, Mme Ryckmans.....1

*Examen de l'arriéré*.....1

*Auditions*.....2

*Les axes des fonds FEDER*.....2

*Audition de Mme Mathot, Directrice au Département de la coordination des programmes FEDER du Secrétariat général du SPW*

Intervenants : M. le Président, Mme Mathot, Directrice au Département de la coordination des programmes FEDER du Secrétariat général du SPW.....2

*Échange de vues*

Intervenants : M. le Président, M. Disabato, Mmes Galant, Ryckmans, M. Dupont, Mme Schyns, Mme Mathot, Directrice au Département de la coordination des programmes FEDER du Secrétariat général du SPW, Mme Cogniaux, Première Attachée au Département de la coordination des programmes FEDER du Secrétariat général du SPW, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....7

*Confiance au président et au rapporteur*.....12

*Interpellations et questions orales*.....12

*Question orale de Mme Ryckmans à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le remboursement de retenues indues aux agents de Wallonie-Bruxelles International (WBI) »*

Intervenants : M. le Président, Mme Ryckmans, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....12

*Question orale de Mme Ryckmans à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le protocole additionnel au MERCOSUR » ;*

*Question orale de M. Hardy à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la position de la Wallonie sur l'accord de l'Union européenne et les pays du MERCOSUR »*

Intervenants : M. le Président, Mme Ryckmans, M. Hardy, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....14

*Question orale de Mme Galant à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « les actions de la Wallonie en matière de prévention des menaces terroristes et des radicalismes violents »*

Intervenants : M. le Président, Mme Galant, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....16

*Interpellation de M. Desquesnes à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « l'évolution de la Facilité pour la reprise et la résilience (FRR) »*

Intervenants : M. le Président, M. Desquesnes, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, Mme Galant.....17

*Organisation des travaux (Suite)*.....19

*Interpellations et questions orales transformées en questions écrites*.....19

*Interpellations et questions orales retirées*.....19

*Liste des intervenants*.....20

*Abréviations courantes*.....21

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET DES RELATIONS INTERNATIONALES

Présidence de M. Gardier, Président

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

*- La séance est ouverte à 14 heures 2 minutes.*

**M. le Président**. – La séance est ouverte.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

**M. le Président**. – En ce qui concerne les communications, le rapport « Armes » relatif au deuxième quadrimestre 2022 a été transmis au Parlement et une réunion de la Sous-commission Armes était envisagée ce jour, mais elle a été reportée sur décision de la Conférence des présidents, probablement à quinzaine. La Conférence des présidents en décidera.

J'en arrive à une nouvelle procédure de suivi de l'organisation des missions parlementaires.

Je dois vous rappeler que lors de la séance plénière du 22 mars dernier, la proposition de modification du règlement a été adoptée, sous le document 1197, concernant les missions parlementaires.

De nouvelles compétences ont été attribuées à la Commission des affaires générales et des relations internationales en matière de suivi de ses missions parlementaires. À la demande du Bureau, notre commission est invitée ce jour à prendre acte de trois projets de missions organisées dans le cadre du suivi des travaux du Conseil parlementaire interrégional, le CPI, pour lesquels il a marqué son accord en sa réunion du 30 mars courant.

Les trois projets de missions concernent respectivement :

- la participation de deux parlementaires et d'un fonctionnaire du greffe à la réunion de la Commission 3 « Transports et communications » du CPI du 14 avril 2023 à Saarbrücken en Allemagne, dédiée au trafic ferroviaire transfrontalier. Le coût estimé de la mission est compris entre 14 et 42 euros en fonction du nombre effectif de participants et du choix du mode de transport opéré par les membres de la délégation ;
- la participation de deux parlementaires et d'un fonctionnaire du greffe à la réunion de la Commission 4 « Environnement et agriculture » du CPI du 21 avril 2023 à Remerschen au Grand-Duché de Luxembourg dont la thématique est « Les murs en pierres sèches dans la Grande Région, valoriser et sauvegarder un patrimoine culturel et écologique ». Le coût estimé de cette mission est de 36 euros ;
- la participation d'un parlementaire et d'un fonctionnaire du greffe à la réunion de la Commission 6 « Sécurité intérieure, protection civile et services de secours » du CPI du 21 avril 2023 à Maizières-lès-Metz, en France, dédiée aux mesures prises en France pour assurer la résilience climatique des infrastructures publiques. Le coût estimé est de 26 euros.

En général, les frais sont pris en charge par les assemblées invitantes. Les coûts estimés que je viens de vous donner concernent la compensation carbone.

Le détail du programme de la réunion et le coût estimé pour chacune des trois missions figurent également dans l'onglet « Les communiqués des missions » de la rubrique « International » du site du Parlement de Wallonie. Cette transparence et cette visibilité font partie des demandes qui avaient été faites. Voilà ce que je peux vous dire pour ces missions. Je propose de prendre acte de ces trois missions.

Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

La parole est à Mme Ryckmans.

**Mme Ryckmans** (Ecolo). – Vous dites que nous prenons acte, mais que se passe-t-il ensuite ? Quelle est la procédure ?

**M. le Président**. – Les missions se dérouleront et un rapport de ces missions devra être fait, comme le prévoit le règlement. Dans le cadre de ces missions précises, l'on pourrait même mettre en question l'intérêt de la prise d'acte. Cela ne correspond pas nécessairement à ce qui était demandé par le règlement, mais le souhait du Bureau était qu'il y ait une prise d'acte à l'occasion de cette Commission des affaires générales. Ensuite, les missions se déroulent et un rapport doit en être fait, comme prévu par le règlement.

*Examen de l'arriéré*

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

## AUDITIONS

## LES AXES DES FONDS FEDER

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle les auditions sur les axes des fonds FEDER.

M. Hardy a déjà été désigné en qualité de rapporteur.

Il est prévu d'aborder ce jour la thématique du développement territorial et durable, l'axe 3 « Intelligence territoriale », l'axe 5 « Développement urbain intégré » et les mesures « territoire » de l'axe 4. Mme Mathot commencera par un exposé. Ensuite, Mmes Mathot et Cogniaux répondront aux questions en fonction de leurs domaines de compétences respectifs.

*Audition de Mme Mathot, Directrice au Département de la coordination des programmes FEDER du Secrétariat général du SPW*

**M. le Président**. – La parole est à Mme Mathot.

**Mme Mathot**, Directrice au Département de la coordination des programmes FEDER du Secrétariat général du SPW. – Mesdames et Messieurs les Députés, nous allons vous présenter aujourd'hui la deuxième partie du bilan du programme FEDER 2014-2020. La première partie a été présentée le 20 mars. Nous examinerons aujourd'hui les axes qui n'ont pas encore fait l'objet d'une présentation.

Très brièvement, un rappel d'ensemble avec la stratégie du programme opérationnel qui se décline autour de six axes, pour un budget global en parts FEDER. La contribution européenne s'élève à 672 millions d'euros, en dehors de l'assistance technique. Ces six axes se voient attribuer une enveloppe de 672 millions d'euros, auxquels s'ajoute la contribution de la Région wallonne et la part des opérateurs ; ce qui nous donne une enveloppe de 1,7 milliard d'euros de dépenses publiques totales pour le programme global.

Un bref rappel également sur le fait que les axes 3 et 5 dont nous allons parler aujourd'hui sont menés sur la zone transition, mais ne sont pas mis en œuvre sur la zone plus développée, c'est-à-dire le Brabant wallon, pour lequel l'enveloppe est beaucoup plus faible que pour la zone transition.

Le thème du jour est effectivement le développement territorial intégré, équilibré et durable. Nous allons examiner les axes 3 et 5, ainsi que la partie de l'axe 4 relative au développement territorial. Pour rappel, l'axe 4…

*(Absence d'enregistrement)*

La première partie de cet axe 4, qui visait plutôt l'efficacité énergétique des entreprises, a déjà été abordée lors de la première séance. Aujourd'hui, nous nous concentrons donc sur les mesures liées au territoire.

L'axe 3 se voit attribuer un budget de 127 millions d'euros, l'axe 4 globalement 94 millions d'euros, dont 68 millions d'euros pour les mesures liées au développement territorial urbain, et 34 millions d'euros pour l'axe 5, le développement intégré 2020.

Comme la fois passée, pour chacun des axes, nous vous proposons de vous présenter :

- un état d'avancement financier global ;
- les différentes mesures qui composent ces axes, avec un bilan lié aux indicateurs et un bilan financier ;
- quelques exemples concrets de projets financés dans ces axes ;
- les grandes conclusions des évaluations, en l'occurrence, une évaluation qui a porté sur les axes 3, 4 et 5, et une évaluation plus globale des impacts du programme, avec un focus sur l'emploi et les gaz à effet de serre.

Nous vous présenterons aussi quelques spécificités liées à ces axes, en particulier en matière de concentration géographique et au niveau du processus de sélection, qui est particulier pour l'axe 5.

L'axe 3 « Intelligence territoriale 2020 » porte sur l'attractivité et la croissance durable en milieu urbain. Pour rappel, dans le tableau que je vous présente pour chacun des axes, on va retrouver le budget, toujours en parts FEDER, qui a été programmé, à savoir le budget qui est prévu dans la maquette financière approuvée par la Commission européenne, dont la dernière version date de mai 2022. C'est le budget attribué à chacun des axes par la Commission européenne.

Le budget octroyé correspond aux budgets alloués à des projets par le Gouvernement wallon. Le budget dépensé correspond aux dépenses faites par les bénéficiaires finaux qui ont été introduites par ceux-ci auprès de l'autorité de gestion, qui les a validées, qui les a contrôlées sur pièce et qui sont ensuite intégrées dans le système informatique global.

Pour cet axe 3, on a un budget programmé de 127 millions d'euros, un budget alloué à des projets de 131 millions d'euros, et des dépenses pour 51 millions d'euros.

Ces budgets octroyés et dépensés se déclinent dans les différentes mesures. Au sein de l'axe 3, nous avons deux mesures :

- une première mesure, qui vise à redonner aux pôles urbains leur rôle de développement économique durable en les rendant plus attractifs pour les différents publics, à savoir pour les citoyens, les visiteurs et les entreprises ;

- une seconde mesure, qui vise la dépollution de friches industrielles urbaines, en visant la reconversion de ces sites.

J'ai oublié une petite précision d'emblée. Au sein de ces axes 3, 4 et 5 que nous examinons aujourd'hui, il n'y a pas de projets portés par des entreprises privées. Il s'agit uniquement de projets de type public.

Je ne vais pas à nouveau vous détailler les chiffres de chacune des mesures. Si vous le souhaitez, on peut y revenir par la suite.

Une spécificité de l'axe 3 est que pour essayer de renforcer les effets des actions de redynamisation urbaine sur l'ensemble du territoire wallon, il a été décidé d'accorder une priorité à 12 pôles urbains. Ce sont des pôles que l'on doit entendre dans une vision élargie. Ce ne sont pas les communes qui sont au centre de ces agglomérations urbaines, ce sont vraiment des pôles élargis. Ces pôles ont été définis dans le programme, notamment sur la base d'une évaluation qui avait été faite dans la programmation précédente sur les pôles urbains, avec 12 pôles :

- les grandes métropoles que sont Charleroi et Liège ;
- les grands pôles urbains qui sont touchés par un déclin post-industriel, à savoir Verviers, Herstal, Seraing, Sambreville, La Louvière et Mons ;
- le pôle urbain de l'Eurométropole Lille-Courtrai, avec Tournai et Mouscron ;
- le pôle transfrontalier d'Arlon, et la capitale wallonne en tant que centre administratif et de services, à savoir Namur.

Ces 12 pôles étaient prioritaires pour la sélection des projets dans l'axe 3, en notant toutefois que des projets qui n'étaient pas dans ces pôles prioritaires pouvaient quand même être soutenus s'ils avaient un effet plus structurant sur l'ensemble du territoire.

J'en viens au contenu des deux mesures. La première est la mesure 3.1.1, intitulée « Soutien des politiques qui visent la revitalisation de l'espace public », pour renforcer l'attractivité urbaine à travers une approche multidimensionnelle. On peut retrouver des projets de différents types, liés au tourisme, à l'accessibilité, à l'environnement économique, à la revitalisation des centres-villes, ou des projets en lien avec les *smart cities*. Les projets sont menés principalement par des villes, des communes, des provinces ou encore des agences de développement territorial. Il y a aussi des projets portés par le service public de Wallonie et d'autres qui sont menés au travers de partenariats public-privé. Les projets font partie de portefeuilles de projets qui s'inscrivent dans une stratégie globale qui couvre les priorités des différents territoires concernés, en ciblant différentes dimensions.

En termes de résultats pour cette première mesure, 150 actions de promotion touristique ont été financées. Cinq bâtiments ont été construits ou rénovés dans les zones urbaines, ce qui représente une superficie d'environ 20 000 mètres carrés. Sept sites du patrimoine culturel ou naturel ont été restaurés, et 500 000 visiteurs en plus sont attendus dans les infrastructures des projets qui ont bénéficié d'un soutien.

La deuxième mesure concerne la dépollution de friches industrielles qui sont situées dans ces pôles urbains, avec l'objectif d'y relocaliser une activité économique durable et porteuse d'emploi. Quinze sites sont financés dans le cadre de ces mesures, dont les projets de réhabilitation sont en cours ou clôturés.

Les résultats globaux de cet axe 3 sont présentés à l'aide de quelques chiffres clés : 37 plans de rénovation de ville ont été soutenus – on peut citer Liège, Mons, La Louvière, Tournai, Flémalle, Seraing, Bastogne, Andenne –, 10 hectares d'espace ont été réhabilités dans les zones urbaines, 48 hectares de sol ont été réhabilités – notamment au travers de la mesure des friches industrielles – et 148 entreprises devraient venir s'installer, à terme, dans ces zones réhabilitées.

On vous propose quelques illustrations, pour, au-delà des chiffres, vous donner un aperçu concret des projets financés dans le cadre de ces différents axes. Tout d'abord, une salle polyvalente qui a été créée au Bastogne War Museum, dans le cadre du portefeuille « Bastogne 2020 ». C'est un grand espace événementiel d'une superficie de 1500 mètres carrés qui permet d'organiser des expositions temporaires d'envergure nationale ou internationale. Ont été également financés le parking et les abords de ce bâtiment, ainsi qu'une nouvelle expérience immersive sur la guerre en son sein. Ce nouveau bâtiment a été inauguré en juillet 2022.

Un autre exemple dans cet axe 3 est le Tournai Expo qui s'intègre dans le portefeuille de projets « Smart Tournai ». C'est un projet qui vise la création d'un hall d'expositions connecté et complètement reconfiguré, qui vise à répondre à des objectifs en matière d'efficacité énergétique et de développement durable, et qui aura un rôle à jouer notamment sur l'attractivité pour le tourisme d'affaires. Le projet a démarré en 2021 et se terminera en 2023, avec les premières activités qui s'y dérouleront début de l'année 2024.

Un autre grand projet financé dans le cadre de cet axe 3 est la création d'un Pôle des Savoirs à Liège sur le site de Bavière. Ce site s'appelle maintenant le B3 : B pour Bavière et 3 pour la triple fonction de ce bâtiment, puisqu'il comprendra d'une part un centre de ressources, avec notamment les collections de la bibliothèque des Chiroux qui viendront s'y installer. C'est un centre de ressources de plus de 8 000 mètres carrés, avec également une salle pour les étudiants, un espace public numérique. On va retrouver également dans ce bâtiment, une pépinière d'entreprise et un exploratoire des possibles donc avec un *fab lab*, un espace digital. Le

bâtiment est terminé, et il ouvrira ses portes au public début juillet 2023.

Parmi les projets de dépollution de friches, on vous présente ici un exemple : le site Lumat à Charleroi, à Montignies-sur-Sambre plus précisément, où il s'agissait de dépolluer un sol qui était contaminé en métaux lourds et en hydrocarbures. Les travaux consistent donc d'abord à évacuer les scories, à faire une étude sur le projet d'assainissement, assainir le site. Ces travaux d'assainissement ont commencé en 2021. En 2022, la SPAQuE a terminé le remblaiement pour la partie nord et ouest de la zone et il reste la partie est à terminer. Il est prévu à terme d'accueillir sur ce terrain trois entreprises génératrices de 30 emplois.

Ensuite, l'axe 4, la transition vers une Wallonie bas carbone qui, comme je vous le disais, présente une approche diversifiée du développement durable en vue de diminuer les émissions de gaz à effet de serre en Wallonie. En termes d'état d'avancement financier, 68 millions d'euros sont programmés au niveau de la maquette financière, 70 millions d'euros sont octroyés à des projets et 26 millions d'euros sont dépensés. L'axe 4 dans sa globalité comprend six mesures, les trois premières ont déjà été examinées à la séance du 20 mars, elles portaient plutôt sur le soutien à l'esprit d'entreprise.

Aujourd'hui, nous allons aborder les trois autres mesures qui visent aussi à contribuer à la réduction des gaz à effet de serre. Quelles sont ces trois mesures ? La première mesure porte sur des bâtiments et donc se concentre notamment sur une meilleure isolation des bâtiments publics, des investissements qui visent à réduire les dépenses de chauffage, d'éclairage, à renforcer l'autonomie énergétique des bâtiments. Les principaux bénéficiaires de cette mesure sont à nouveau les provinces, les villes, les communes. Sept bâtiments ont été financés pour contribuer à des actions d'isolation avec environ 24 000 mètres carrés de superficie qui ont été isolés, et près de 1 000 mètres carrés de panneaux solaires qui devraient être installés.

La mesure suivante vise à diminuer les émissions de gaz à effet de serre à travers la mobilité dans sa globalité. Cela veut dire qu'on va trouver des actions de différents types, avec des infrastructures en faveur des modes doux, le renforcement de l'accessibilité à des sites multimodaux, le renforcement de la multimodalité, des projets en matière de signalétique intelligente ou de gestion des flux. À nouveau, les bénéficiaires sont des villes, des communes, le SPW, ou la SRWT. En termes de résultats, sept kilomètres de voirie – des pistes cyclables, des sites propres qui permettent le transport doux – ont été financés.

La dernière mesure de cet axe vise à soutenir des projets plutôt liés à la cogénération. Dans ce cadre-là, deux projets sont soutenus : des projets de réseaux urbains, de production et de distribution d'énergie qui permettront d'alimenter jusqu'à 15 bénéficiaires. On va retrouver ici un projet sur Charleroi, avec une unité de production d'énergie pour des infrastructures publiques, et un projet de réseau de chaleur à Herstal que je vous présenterai dans les exemples concrets de projets cofinancés.

Les quelques chiffres clés de l'axe quatre : 37 actions qui visent l'amélioration de la mobilité durable sont financées, 23 000 mètres carrés de bâtiments ont été construits ou rénovés dans une optique bas carbone, et 12 milles tonnes d'équivalents de $CO_2$ en moins sont à enregistrer chaque année grâce aux installations qui sont soutenues dans ces différentes mesures.

Au niveau des illustrations, nous avons la rénovation de la cité administrative à Liège. Dans le cadre du portefeuille Liège Ville en transition, il s'agit d'une rénovation profonde et complète de ce bâtiment pour le faire devenir un bâtiment zéro carbone, et pour en faire un pool d'accueil pour les citoyens en sachant qu'en parallèle de cette rénovation énergétique, cette rénovation s'inscrit également dans une dynamique de redynamisation du quartier puisque ce bâtiment est un bâtiment symbolique, un point de repère dans le paysage urbain liégeois.

Les travaux sont quasiment terminés et les premiers services devraient s'installer dans le courant du mois d'avril 2023.

Le réseau de chauffage urbain Herstal dans le cadre du portefeuille Herstal, une nouvelle urbanité pour une ville durable, il s'agit de créer à partir de l'usine d'incinération, des déchets d'Herstal, une Boucle d'eau chaude qui distribuera de l'énergie thermique aux consommateurs qui se situent sur son parcours.

Différents types de bénéficiaires de ce réseau de chaleur, des écoles, des bâtiments publics, le site des ACEC ou des maisons de repos.

La majorité des travaux ont été achevés en 2022 et la réception définitive de la fin des travaux est prévue pour juin 2023.

Un autre bâtiment avec une visée zéro carbone est le bâtiment du phare à Andenne qui s'inscrit dans le cadre du portefeuille revitalisation du centre d'Andenne écoquartier « la promenade des Tilleuls ». Il s'agissait de rénover un bâtiment qui était une ancienne école dans laquelle était abritée une piscine art déco. La rénovation visait l'aspect bas carbone avec une visée vers un bâtiment passif, mais aussi avec une volonté d'accueillir des activités diverses. On y retrouve notamment la bibliothèque, le musée de la céramique, le musée de la grotte Scalinda, et l'office du tourisme.

Ce projet est terminé également.

À Charleroi, nous avons également un projet de redynamisation urbaine avec la création d'un réseau

d’espaces publics dédiés aux piétons avec le réaménagement de différentes places de la Ville-Haute de Charleroi.

Ces différentes places vont amener des ambiances et des caractères très diversifiés et vont également être végétalisées pour créer une Boucle verte autour de la Ville-Haute.

Les projets sont en cours ; certains sont terminés et d’autres en cours.

Le dernier axe, l’axe 5 « Développement urbain intégré 2020 » vise lui aussi à renforcer l’attractivité des pôles urbains pour les différents utilisateurs. Mais, ce sont des entités intrarégionales qui ont assuré la sélection des projets sur base de stratégies intégrées qui étaient proposées sur leur territoire. Je vous expliquerai ce mécanisme un peu plus loin.

Au niveau financier, 34 millions d’euros ont été programmés, 32 millions octroyés à des projets, et 12 millions dépensés.

L’axe 5 contient deux mesures qui visent à renforcer l’attractivité des pôles urbains dans une perspective bas carbone.

Pour cet axe 5, le règlement FEDER impose qu’une enveloppe de minimum 5 % de l’enveloppe FEDER totale soit allouée à des actions en faveur du développement urbain durable, et que ces moyens soient gérés par des entités intrarégionales qui en sont responsables de la sélection. C’est une contrainte du règlement.

Contrairement aux autres axes, où c'est le Gouvernement wallon qui sélectionne les projets dans les autres axes. Ici, ce sont les entités infra-régionales qui ont cette responsabilité. Six entités infra-régionales ont été identifiées dans le programme opérationnel. Nous avons Resolux pour la province de Luxembourg ; le GRE-Liège pour la province de Liège ; le Comité de développement stratégique de Charleroi Métropole ; Wallonie Picarde ; Axe Sud pour la province de Namur et Cœur de Hainaut pour la région du Centre, Mons et La Louvière.

Les projets de cet axe doivent se situer dans les 12 pôles urbains identifiés dans l'axe 3, mais on est plus restrictif dans l'axe 5 que dans l'axe 3. Dans l'axe 5, ce sont uniquement les projets dans les communes de ces 12 pôles. On n’est pas dans une vision élargie du pôle urbain, on est vraiment uniquement sur ces communes. Autant dans l'axe 3, c'était une priorité qui était mise sur ces pôles, avec la possibilité de retenir d'autres projets ; dans l'axe 5, il n'y a pas de dérogation possible. Ce sont uniquement ces 12 villes qui sont concernées et qui font l'objet d'une sélection par les entités infra-régionales.

Le processus de sélection se déroulait en trois étapes. Tout d'abord, une convention a été signée entre ces différentes entités infra-régionales et l'autorité de gestion. Cette convention avait pour objectif de déterminer le rôle attribué à ces entités infra-régionales sur base du règlement. Ensuite, chacune d'entre elles a été amenée à venir présenter sa stratégie urbaine intégrée devant les membres de la *task force.* Ce sont ces membres de la *task force* qui ont défini, sur base des différentes stratégies, les enveloppes allouées à chacune d'entre elles. On avait une enveloppe globale pour l'axe 5, et, sur base des stratégies proposées par chacune des EIR, la *task force* a réparti cette enveloppe globale entre les six EIR. Sur base de leurs enveloppes, les entités infra-régionales ont ensuite été amenées à sélectionner, parmi les projets éligibles de l'axe 5 et en cohérence avec leur stratégie territoriale, les projets retenus au sein de cet axe. Elles ont établi leurs modalités et leurs critères de sélection, chacune pour leur territoire.

Nous en venons aux deux mesures de cet axe. Les portefeuilles soutenus dans la mesure 5.1.1., comme ceux de la 5.2.1., s'inscrivent dans une stratégie globale qui couvre différentes problématiques. Dans la 5.1.1., on sera plutôt sur la dynamique bas carbone, y compris la mobilité durable ; alors que dans la mesure 5.2.1., on est plutôt sur l'amélioration de l'environnement urbain et la revitalisation des villes, à nouveau sur base de cette stratégie globale. Les bénéficiaires principaux sont, dans les deux mesures, les communes, les intercommunales ; on va aussi retrouver le Service public de Wallonie, la SOFICO.

Au niveau de la mesure 5.1.1., sept projets visant l'amélioration de la mobilité durable sont financés. Dans la mesure d'attractivité urbaine, on a quatre bâtiments qui ont été soutenus pour une construction ou pour une rénovation dans les zones urbaines – représentant un espace total de 22 600 mètres carrés – et 265 000 visiteurs supplémentaires sont attendus dans les infrastructures des projets qui ont été soutenus.

Quelques chiffres clés : six hectares d'anciennes friches industrielles ont été réhabilités au sein de cet axe ; 28 hectares d'espace ont été réhabilités dans les zones urbaines avec à terme 38 entreprises qui devraient venir s'installer dans ces zones réhabilitées. Quelques exemples concrets à présent : à Verviers, le projet « Verviers, ville conviviale » s'intègre dans le portefeuille « Vallée de la Vesdre », avec la redynamisation du centre-ville par la rénovation et l'embellissement de différents espaces publics. On a différents chantiers avec des travaux de voirie, des travaux de verdurisation, l'aménagement du parc Fabiola – au travers des cheminements piétons, des plantations pour rendre l'ensemble de ces espaces plus conviviaux –, avec également la rénovation d'escaliers permettant d'amener plus rapidement à la gare ou vers le parc.

J'en viens à un projet que vous connaissez bien puisqu'il est situé juste à côté : L'Enjambée, la passerelle

cyclopiétonne de Namur, permet d'opter pour des solutions de mobilité douce pour rejoindre le centre-ville. Il s'agit de relier Jambes à Namur au niveau du Grognon avec cette passerelle, qui est accessible depuis mai 2020. Les différents comptages réalisés démontrent un succès des deux côtés de la Meuse pour l'utilisation de cette passerelle.

Notons encore un projet à Sambreville, dans le cadre du portefeuille de projets SITI – Sambreville, Incubation, Transition, Innovation. C'est la création du Parc des générations. Ce projet comporte deux volets : d'une part, le réaménagement du parc en tant que tel, avec de nouvelles plantations et l'installation de mobilier urbain ; et d'autre part, la rénovation du pavillon Bastin, pour y accueillir diverses activités. Le chantier des deux volets a démarré en 2022 et il se terminera en octobre ou en novembre 2023.

Enfin, relevons la Maison espagnole à Mons, dans le cadre du portefeuille « Mons 2020 : ville créative, culturelle et intelligente ». Il s'agissait ici de rénover cette maison pour en faire une vitrine du patrimoine de l'UNESCO, de créer un espace d'accueil pour les citoyens et pour les visiteurs. La Maison des patrimoines UNESCO a ouvert officiellement ses portes en octobre 2022.

Au niveau des évaluations, la première évaluation concernait les résultats, les réalisations des trois axes – les axes 3, 4 et 5 – et leur contribution à la réalisation des objectifs du programme. Quelles sont les principales conclusions de ces évaluations ?

Au niveau de la cohérence interne, l'évaluateur constate que les axes 3, 4 et 5 présentent une bonne articulation entre eux et des synergies satisfaisantes avec les autres axes. Il constate néanmoins quelques chevauchements, notamment les mesures liées à l'accueil des entreprises, que l'on va retrouver à la fois dans l'axe 4 et dans l'axe 1.

Au niveau de la cohérence externe, le FEDER est considéré globalement comme complémentaire aux autres dispositifs existants, que ce soit au niveau local ou au niveau régional. Le FEDER est aussi considéré comme un outil qui permet d'atteindre les objectifs inclus dans les documents stratégiques.

En termes de pertinence, le programme FEDER répond dans ces axes 3, 4 et 5 aux enjeux du territoire wallon. Il permet de contribuer à la réalisation de projets d'ampleur, des projets ambitieux et des projets parfois complexes.

Au niveau de l'efficacité, les projets étaient toujours en cours au moment de l'évaluation. Les valeurs des indicateurs n'étaient donc pas encore atteintes au moment de l'évaluation. Néanmoins, l'évaluateur souligne que les projets contribuent globalement aux objectifs fixés et que, à terme, ils devraient répondre aux résultats et aux impacts attendus du programme. Il met également en avant le fait que les projets soutenus par le FEDER ont permis la mise en place des conditions du changement.

En termes d'efficience, ces axes ont été considérés comme attractifs et nécessaires pour atteindre les objectifs. Ils permettent également de lancer une dynamique territoriale intégrée. Le soutien du FEDER permet d'atteindre les objectifs, mais il est insuffisant pour répondre à l'ensemble des besoins des projets.

Enfin, en termes de pérennité, les projets qui sont soutenus sont pérennes, au-delà de l'investissement dans le cadre du FEDER. Ils sont en général inscrits dans des développements territoriaux de long terme et ils sont de nature à perdurer dans le temps. L'évaluateur met également en avant l'effet catalyseur de la programmation.

La dernière évaluation menée pour cette programmation portait sur l'impact global de tout le programme, avec un focus sur les impacts en matière d'emploi et d'émissions de gaz à effet de serre.

Au niveau de l'emploi, les impacts sont certains et positifs, qu'il s'agisse de création, de maintien ou d'amélioration de l'adéquation entre l'offre et la demande de main-d'œuvre, à court et à long terme. Toutefois, une part significative des impacts sur l'emploi n'est pas mesurable. Il y a également des impacts indirects. Néanmoins, l'évaluateur constate que le FEDER a contribué à l'évolution favorable du taux d'emploi jusqu'à l'arrivée de la pandémie en 2019.

Au niveau de la réduction des gaz à effet de serre, le programme permet également de contribuer à cette réduction à la suite de différentes mesures qui interviennent, de façon directe ou moins directe, sur l'empreinte carbone de la Wallonie. Celles qui ont un impact direct sont celles dont on a parlé tout à l'heure, notamment la rénovation énergétique des bâtiments, l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, toutes les stratégies de mobilité, mais également l'économie circulaire, mesure dont on a parlé il y a quinze jours.

La protection de l'environnement a également fait l'objet d'une attention tout au long de la programmation.

Au niveau du tissu des entreprises, le soutien financier du FEDER a contribué à l'accroissement du nombre de PME en activité. L'évaluateur signale que le FEDER a contribué à la dynamique de création nette d'emplois sur le territoire entre 2014 et 2019. Il a également comparé les entreprises soutenues par le FEDER à celles qui ne l'étaient pas. Il en conclut que le soutien du FEDER a favorisé une croissance du chiffre d'affaires de la valeur ajoutée, qui est plus élevée que celle des entreprises qui ne sont pas soutenues. On a aussi un impact sur la taille de l'entreprise.

Pour ce qui est de la recherche et de l'innovation, le soutien du FEDER a permis de renforcer la capacité des entreprises à innover. Il a aussi permis aux structures de recherche, c'est-à-dire les centres de recherche, de développer plus de collaborations avec les entreprises, notamment à travers les investissements dans les équipements de pointe et les démonstrateurs. Il a également permis de développer une expertise dans certains champs de recherche.

Enfin, tous les projets en matière d'attractivité urbaine n'étaient pas terminés au moment de l'évaluation. Ces projets prennent en effet plus de temps. Néanmoins, l'évaluateur mentionne que ces projets de développement urbain sont structurants, et qu'ils renforcent réellement l'attractivité urbaine du territoire wallon.

Je vous remercie de votre attention.

*Échange de vues*

**M. le Président**. – Merci pour cet exposé.

Je me tourne à présent vers les membres de la commission pour voir qui souhaite réagir à cet exposé, poser d'éventuelles questions, demander peut-être des éclaircissements supplémentaires, si nécessaire.

Il m'a semblé que l'exposé était clair, mais il est permis d'échanger avec Mme Mathot, ainsi qu'avec Mme Cogniaux, pour des matières relevant plus spécifiquement de ses compétences.

Quelqu'un demande-t-il la parole ?

La parole est à M. Disabato.

**M. Disabato** (Ecolo). – Merci, Madame Mathot, pour votre présentation, et à vos collègues également. Même si elles n'ont pas pris la parole, je suppose qu'elles ont participé activement à votre présentation. Il est toujours utile de souligner que c'était un travail d'équipe.

Je voudrais avoir quelques éléments supplémentaires concernant la consommation des budgets. On en a déjà parlé la dernière fois, mais on constate aussi parfois les écarts entre les budgets octroyés et les budgets dépensés qui sont assez larges.

A-t-on une explication par rapport à cela ? Est-on bien sûr que l'on va se rapprocher du montant réellement dépensé à la fin ? En effet, il y a toute une série de projets qui ont été clôturés en 2022, donc le temps de rentrer toutes les notes, je suppose qu'il y a un effet retard par rapport à cela.

Savez-vous également nous dire s'il y a une analyse par rapport à d'autres régions d'Europe qui seraient similaires aux nôtres ? Notamment dans l'évaluation, car cela me semble important de pouvoir regarder ce que l'on fait en Wallonie et ce que l'on fait ailleurs afin de pouvoir comparer si, par rapport aux autres, on arrive à des résultats similaires ou de bons résultats. Nous ne disons pas que tout est simple, car l'on sait bien qu'il y a parfois un effet retard et qu'on met en place une politique qui ne produit généralement ses effets que plus tard.

C'est d'ailleurs tout le problème des programmations FEDER. La programmation FEDER datait de 2014 à 2020 si je me souviens bien, on est en 2023 et les effets escomptés seront probablement présents en 2026 ou 2030. Ce qu'on devrait faire aujourd'hui, c'est la programmation précédente à 2014, car cela nous permettrait de vérifier si elle a été efficace, avec une difficulté qui est la mise à jour des données. C'est un vrai sujet de discussion en Wallonie. Le problème est qu'on a toujours cet effet retard. Aujourd'hui, les choses avancent relativement vite dans le développement économique. Par conséquent, la réalité d'aujourd'hui n'est pas la réalité de demain. Cette question des données disponibles est selon moi centrale. Je sais que l'IWEPS y travaille. Ce n'est parfois pas simple de recueillir toutes ces données, mais je pense qu'il y a là un travail à faire.

Avez-vous constaté un retard généralisé ou un dépassement budgétaire relativement élevé ? Je m'excuse, car vous allez peut-être encore seulement recevoir des notes, mais par rapport à la crise que l'on a vécue, avec une inflation élevée et des pénuries, cela me semble être une question intéressante à poser.

Ensuite, a-t-on une idée du retour vers les entreprises wallonnes, notamment du secteur de la construction ? Je fais le lien avec les marchés publics, car on sait que nous avons également besoin de clauses sociales et environnementales, mais au-delà des clauses sociales et environnementales, cela permet aussi de faire travailler nos entreprises. On a un besoin, c'est d'ailleurs l'objectif qu'on essaye d'atteindre et pour lequel on travaille avec les partenaires et interlocuteurs sociaux à travers le nouveau Plan de relance afin de voir comment on peut mettre en place une série de clauses pour que ce soient nos entreprises qui puissent en bénéficier et en sachant que de toute façon, dans certains secteurs, nous allons être un peu dépassés. Je prends le secteur de la construction. Avec les projets qui arrivent quasiment tous en même temps, il va forcément y avoir un effet d'étranglement et donc un risque que l'on doive aller chercher nos entreprises. C'est pour cela aussi que la question de la répartition des chantiers dans le temps est importante, ainsi que le découpage des marchés publics, car on sait bien que quand on a un tissu socioéconomique essentiellement composé de PME et TPE, si l'on fait un chantier trop grand, c'est forcément difficile pour elles de rentrer dans le *scope*.

Enfin, une évaluation du respect des délais concernant la remise des avis techniques d'opportunité devait être remise par l'administration fonctionnelle. Il nous est revenu que ce délai n'était pas toujours respecté, ce qui pouvait retarder la mise en œuvre des chantiers. Avez-vous des éléments par rapport à cela ?

**M. le Président**. – Je vais voir avec d'autres députés, mais je me faisais la réflexion en vous écoutant, Monsieur le Député, qu'effectivement, le bilan sera intéressant. Cette information, cette transparence permet effectivement aux députés d'y voir plus clair. Je retiens aussi la remarque de M. Disabato sur le fait que cela aurait de l'intérêt de le faire ultérieurement sur les investissements précédents, donc sur les fonds FEDER de la précédente fois parce qu'avec le recul, on aurait un certain nombre d'informations intéressantes. J'avais envie de relever cette remarque.

La parole est à Mme Galant.

**Mme Galant** (MR). – Merci une nouvelle fois à Mme Mathot pour tous ces éléments d'information. C'est important pour notre travail de voir l'évolution de ces fonds FEDER. Même s'il reste encore beaucoup à réaliser pour le 31 décembre, j'espère que tout sera clôturé pour qu'on ne perde aucun subside.

Néanmoins, en Belgique, il y a également des écarts importants entre les Régions, notamment par rapport aux objectifs de la stratégie « Europe 2020 pour une croissance durable, intelligente et inclusive », véritable colonne vertébrale des objectifs de la programmation FEDER 2014-2020.

Les principaux points de retard de l'économie wallonne et de ses besoins importants ont été identifiés dans 13 domaines ; domaines pour lesquels des écarts significatifs ont été constatés par rapport aux moyennes européenne et belge.

Madame Mathot, ces points de retard de l'économie wallonne, ces besoins importants identifiés ou ces écarts significatifs avec les autres Régions de notre pays ont-ils été résorbés ? Avec cette programmation 2014-2020, de quelle manière le déséquilibre wallon a-t-il été corrigé ?

Enfin, sur les différents axes qui ont été présentés aujourd'hui, de manière générale, une dernière évaluation externe date de mars 2022. Plusieurs recommandations opérationnelles avaient été formulées. Je ne vais pas toutes les reprendre, mais citer quelques exemples :

- le niveau de maturité des projets sélectionnés qui n'est pas toujours satisfaisant. Cela peut engendrer des délais de réalisation plus importants. Il est donc souhaitable de sélectionner en priorité des projets matures et disposant de tous les droits permettant la réalisation rapide du projet ;
- la temporalité de réhabiliter des friches, qui rend difficile la combinaison de l'assainissement de l'aménagement sur une même période. De plus, le niveau de dépollution varie en fonction de la finalité du terrain.

Par rapport à ces recommandations qui avaient été formulées, que je n'ai pas toutes reprises, quel suivi a été accordé à celles-ci ?

Enfin, par rapport à ces trois axes qui ont été présentés aujourd'hui, comment concrètement les 12 pôles urbains prioritaires sélectionnés ont-ils été mieux délimités pour constituer une agglomération opérationnelle, par exemple pour les pôles de Mons et de Liège ?

**M. le Président**. – La parole est à Mme Ryckmans.

**Mme Ryckmans** (Ecolo). – Merci, Mesdames, pour votre présentation. J'avais une seule question. Concernant les hectares récupérés et le travail de récupération des friches industrielles et des sites pollués, au sujet de l'information sur la fin de la programmation et la mise en œuvre de ces opérations de récupération, comment la rétroaction peut-elle s'effectuer auprès des différentes instances amenées à diriger ou orienter l'utilisation de ces terrains par des entreprises ? Je pense en particulier aux intercommunales, mais aussi aux centres d'affaires.

Comment cette boucle est-elle organisée ? Comment la possibilité d'anticiper sur la préparation et l'installation d'entreprises sur ces sites dépollués peuvent-elles être faites de manière adéquate pour éviter que des sites réhabilités restent vides et que, pendant ce temps-là, on réalloue des terres agricoles, de nouvelles terres, à de l'implantation industrielle, ce qui pose problème ?

**M. le Président**. – La parole est à M. Dupont.

**M. Dupont** (PTB). – Comme mes collègues, je vous remercie.

La dernière fois, vous aviez expliqué que l'on pouvait dépasser les budgets prévus dans un axe de 15 % et que cette augmentation était compensée par la diminution du budget d'autres axes. Aujourd'hui, dans l'exemple des axes 3 et 4 qui dépassent les budgets prévus, comment définit-on quel axe va pouvoir dépasser la limite ou non ?

**M. le Président**. – La parole est à Mme Schyns.

**Mme Schyns** (Les Engagés). – Merci pour les explications et toutes mes excuses de prendre les auditions en cours de route. J'ai quelques petites questions.

Dans l'axe 3, on sait depuis le début que les projets FEDER se centrent sur les pôles urbains. L'enjeu des pôles ruraux est un peu différent, j'y viendrai par la suite. Dans le cadre des projets FEDER passés, mais

aussi futurs, comment articulez-vous cet enjeu des pôles urbains avec l'objectif de diminution de l'artificialisation des sols en Wallonie et du Stop béton ? On en parlait peut-être moins il y a quelques années, au moment du démarrage des projets FEDER, mais, aujourd'hui, c'est quelque chose qui nous paraît très important.

Ma deuxième question porte sur la transition carbone. Depuis la définition des axes de départ, on sait que le contexte a évolué. La prochaine programmation FEDER tient-elle davantage compte des évolutions des enjeux de réduction des émissions de gaz à effet de serre, mais aussi de la question des prix de l'énergie ?

Sur l'axe 5, j'ai bien noté, toujours par rapport à cet enjeu des pôles ruraux, qu'il n'y avait pas de dérogation possible quand on est sur les pôles urbains dans le cadre des FEDER. Y a-t-il cependant des projets liés au renforcement de la mobilité transfrontalière ? Ce n'est pas une question qui vient de moi, mais de collègues qui viennent d'Arlon, de Tournai ou de Mouscron. Quels seraient les projets développés dans ce cadre ? Quelles seraient les plus-values par rapport à notre territoire ?

Une dernière question, qui a déjà été évoquée par mon collègue, M. Disabato, concerne l'enjeu des compétences. C'est tout l'enjeu de l'adéquation de la main-d'œuvre aux besoins des entreprises. De quelle manière les projets ont-ils été sélectionnés par rapport à leur localisation, notamment par rapport aux centres de compétence ? Cela a-t-il été pris en compte ? Quels experts étaient impliqués par rapport à cela ? De quelle manière l'avenir des centres de compétence se dessine-t-il en lien avec les nouveaux métiers ?

Je pense à l'évolution des métiers de la construction qui doivent également s'adapter à l'urgence climatique. Je rejoins les collègues par rapport à l'enjeu d'une évaluation. Vous avez cité tout à l'heure des projets en œuvre aujourd'hui à Verviers. C'est une ville qui a, depuis le démarrage des projets FEDER, vécu énormément de difficultés. Comment ces projets ont-ils pu s'adapter par rapport aux réalités locales, notamment la survenance des inondations ? Va-t-on pouvoir évaluer – et sur quelle base – l'impact de ces projets alors même que la ville a fortement évolué depuis le démarrage des projets ?

Je cite le cas de Verviers parce que je le connais bien, mais je ne doute pas que cela vaut pour d'autres projets existants. Cet enjeu des indicateurs est essentiel à toute politique, mais peut-être plus particulièrement encore quand il s'agit de projets européens, avec des enjeux à plus long terme.

**M. le Président**. – La parole est à Mme Mathot.

**Mme Mathot**, Directrice au Département de la coordination des programmes FEDER du Secrétariat général du SPW. – Comme la fois précédente, je vais essayer de répondre à toutes vos questions. La préoccupation en termes du niveau de dépense, l'écart entre les montants octroyés et les montants dépensés qui sont encore plus criants dans les axes 3, 4 et 5 que ce que l'on a vu à la première séance. Il y a plusieurs choses à signaler par rapport à cela : on est sur des projets de plus grande envergure, des projets de travaux, des infrastructures qui nécessitent des procédures préalables, des permis et des marchés. Ce sont donc des projets qui se mettent en œuvre plus tardivement dans la programmation que les autres.

On a un effet retard au niveau de la validation des dépenses, de l'introduction des dépenses. Je vous ai présenté quelques projets qui sont soit terminés, soit en cours de finalisation, pour lesquels, si l'on regarde le niveau de dépense, on n'est peut-être pas à 100 %. On est parfois même relativement bas, et ce pour différentes raisons.

Les dépenses sont introduites sur un rythme trimestriel et sont validées dans le trimestre qui suit. Les chiffres que je vous ai donnés ont été arrêtés le 20 mars. Les dépenses du 31 décembre 2022 sont introduites par les bénéficiaires le 31 janvier et sont contrôlées au plus tard le 31 mars, mais certains rentrent leurs dépenses en retard, et dans ce cas ils sont contrôlés et validés au trimestre suivant. On a ici des dépenses qui ne s'arrêtent pas au 31 décembre 2022, ce sont les dépenses réelles faites par les bénéficiaires. Pour certains, on est encore en juin ou septembre 2022. C'est déjà un effet retard.

Pour pouvoir être validées, les dépenses doivent être accompagnées de toutes les pièces justificatives, notamment les pièces liées aux marchés publics. Cela rejoint une de vos questions.

Les marchés publics doivent faire l'objet d'une analyse en termes de légalité et d'opportunité. Ce travail est rempli par les différentes administrations fonctionnelles. En fonction du type de projet, c'est l'administration fonctionnelle qui va examiner les dossiers de marché public. Il arrive que les dossiers ne soient pas complets et que des allers-retours soient nécessaires avec les bénéficiaires. Cela engendre parfois des délais parfois plus importants dans la validation des dépenses. Dès lors, un décalage peut être perceptible entre l'état d'avancement physique sur le terrain et les dépenses validées. Ces dernières doivent être toutes validées pour le 15 février 2025.

Les bénéficiaires peuvent engager les dépenses jusqu'au 31 décembre 2023. Ils les introduisent, elles font l'objet de contrôles. Un premier contrôle a lieu sur pièces, il y a aussi un contrôle de l'autorité de certification et les dépenses finales sont introduites à la Commission le 15 février 2025 au plus tard. Toutes les dépenses qui n'auraient pas été introduites, ou qui doivent encore faire l'objet de contrôles, sont encore à valider dans les mois qui viennent et jusqu'au début de l'année 2024.

Pour apporter une réponse par rapport au niveau de dépenses, il faut dire que le Gouvernement wallon a modifié le taux de subvention dans la maquette financière. Cela permet de certifier moins de dépenses publiques pour obtenir le même niveau de cofinancement. Ainsi, nous sommes passés d'un taux de 60 % en transition et 50 % en Brabant wallon à la place de 40 %. Cela veut dire que le stock de dépenses publiques à certifier à la Commission pour récupérer l'enveloppe FEDER est moins important. Cela permet d'assurer qu'on arrivera finalement à une consommation qui sera vraisemblablement à 100 %.

Le fait d'avoir un dépassement sur certains axes et la possibilité de faire une sorte d'*overbooking* permet, si toutes les dépenses ne sont pas réalisées, d'obtenir néanmoins l'enveloppe globale qui est attribuée par le FEDER.

En termes de comparaison avec d'autres régions au niveau financier, les chiffres concernant toutes les régions sont publiés par la Commission. J'ai fait l'exercice pour vous le présenter aujourd'hui. En Wallonie, nous sommes à un taux de dépenses de 80 % par rapport à ce taux de cofinancement tandis que la moyenne européenne est de 76 % et la moyenne au niveau belge de 79 %. Même si les chiffres actuels n'atteignent pas les 100 %, nous sommes sur la bonne voie et au-delà de la moyenne européenne.

Il s'agit de tenir compte de l'évolution de ces programmations qui s'étendent sur plusieurs années. Ainsi, la programmation 2014-2020 comprend des dépenses qui restent éligibles jusqu'en 2023. Pour avoir un programme en 2024, il est préparé en amont. Nous sommes sur de longues périodes où des évolutions en cours de programmation sont susceptibles de se produire. Cela sera pris en compte dans la future programmation en prévoyant une évaluation à mi-parcours. Cette évaluation examinera l'évolution de la situation socioéconomique de la Wallonie, notamment sur la base du Semestre européen, et identifiera si de nouvelles priorités sont à soutenir, avec une révision éventuelle du programme pour tenir compte de ces nouvelles priorités.

Les exercices de réallocation sont expliqués par le fait que certains axes présentent un dépassement du budget octroyé par rapport à la maquette financière. Une flexibilité existe en fin de programmation. Elle permet de consommer plus de budget sur un axe et moins sur un autre. Comment se fera cette répartition ? Elle sera établie en fonction des besoins qui sont recensés par les différents intervenants.

Plusieurs exercices de réallocations budgétaires ont déjà eu lieu et auront encore lieu dans le courant de l'année 2023 pour identifier les projets qui ont des besoins complémentaires, qu'ils soient liés à l'augmentation du prix des matériaux ou autre, toujours dans une optique de ne pas prendre de nouveaux projets, mais bien de tenir compte des besoins qui sont présentés par les porteurs de projets. Ces exercices doivent permettre de rééquilibrer les projets qui libèrent des budgets et d'autres qui ont des besoins complémentaires pour identifier les besoins sur les différents axes.

Ce sont des exercices qui se font régulièrement. Un ou plusieurs derniers exercices auront encore lieu au cours de cette année 2023.

On ne fait pas des évaluations uniquement pour des évaluations et parce que l'on est obligé de le faire. Elles servent aussi à prendre en compte les conclusions et les recommandations dans les programmations futures ou en cours de programmation quand c'est encore possible. En l'occurrence, dans les exemples donnés par Mme Galant, les critères pour la maîtrise foncière ont encore été renforcés dans la programmation 2021-2027 puisque c'était une des conclusions.

**M. le Président**. – La parole est à Mme Cogniaux.

**Mme Cogniaux**, Première Attachée au Département de la coordination des programmes FEDER du Secrétariat général du SPW. – Je voulais répondre à Mme Galant.

En ce qui concerne Verviers et l'impact des inondations, durant les semaines qui ont suivi les inondations, un suivi avait été réalisé des différents projets FEDER qui se situaient dans les zones les plus touchées. Les différents bénéficiaires étaient revenus vers nous. À Verviers, les infrastructures FEDER avaient relativement tenu le coup. Bien sûr, il fallait attendre encore un peu pour se rendre compte des impacts à moyen terme. En tout cas, ils avaient déjà fait le tour de tout et les impacts pour les projets FEDER étaient minimes.

Par contre, le suivi administratif, en ce qui concerne le FEDER, allait prendre plus de temps pour se remettre à flot. Les centres de formation situés à Verviers, FormAlim et « Polygone de l'Eau », avaient été davantage touchés. Certains équipements avaient été emportés par les flots. Il était donc à espérer que les assurances puissent jouer assez vite pour remplacer ces équipements.

En ce qui concerne les recommandations, les principales recommandations portaient notamment sur la maturité des projets. Ce point a bien entendu été pris en compte dans les candidatures des projets 2021-2027, dans le sens où les porteurs de projets devaient attester d'une certaine maturité de leur projet et sur leur capacité à pouvoir l'endosser.

Une autre recommandation portait sur la sélection des indicateurs plus faciles à appréhender pour les bénéficiaires et éviter les indicateurs binaires pour certaines dimensions : le projet est fait, c'est 1 ; le projet n'est pas fait, c'est 0.

Tous ces aspects ont été pris en compte dans la sélection des indicateurs pour 2021-2027, tout en sachant que certains indicateurs sont imposés par la Commission européenne et qu'il y a une liste dans laquelle on doit venir se servir majoritairement. On peut donc les transformer à la sauce wallonne, mais ce n'est pas toujours évident. En effet, on doit après les rapporter à la Commission européenne ; on ne peut donc pas trop les modifier.

Une recommandation qui a également été suivie était de continuer dans le sens de la logique de portefeuille de projets. C'est une mesure qui est purement wallonne, qui est saluée par la Commission européenne et qui est saluée positivement par les différents évaluateurs qui font les évaluations des différents axes. On a donc continué dans cette logique pour 2021-2027 avec ces stratégies intégrées en portefeuille.

Une autre recommandation portait sur le fait de ne pas avoir de projet qui jonglait à la fois avec l'assainissement d'un site et le rééquipement dans le même projet, donc c'est une recommandation qui se retrouve aussi dans le programme 21-27 puisque ce sont deux mesures différentes. On a tenu compte aussi dans l'analyse des différents projets de ne pas avoir des projets qui dépendent trop l'un de l'autre parce que si l'un ne se fait pas, cela a un effet domino sur l'autre projet. C'est donc une recommandation qui a également été suivie. Voilà pour le suivi des recommandations de cette évaluation.

Une question portait sur les aspects bas carbone et environnement dans le cadre de la prochaine programmation. On a toute une priorité qui s'appelle « Une Wallonie plus verte » qui répond à l'objectif stratégique donné par la Commission Une Europe plus verte, et qui contient cinq mesures :

- une mesure dédiée à la rénovation énergétique des bâtiments publics ;
- une mesure qui portera sur des projets d'infrastructure et d'équipement dédiés à l'économie circulaire ;
- une mesure qui va porter sur des instruments financiers bas carbone ;
- une mesure sur l'animation économique et l'accompagnement des entreprises en mode économie circulaire et utilisation durable des ressources ;
- une mesure à nouveau comme on avait dans les précédentes programmations sur la dépollution de sites, d'anciens sites industriels.

Cela reprend une grande partie du budget, du programme FEDER FTJ 21-27 ; c'est donc bien une préoccupation qui est au cœur de ce programme.

**M. le Président**. – La parole est à Mme Mathot.

**Mme Mathot**, Directrice au Département de la coordination des programmes FEDER du Secrétariat général du SPW. – Mme Cogniaux a parlé de la notion de portefeuille de projet qui est une notion importante et qui permet de regrouper différents acteurs sur une thématique – ce sont les bénéficiaires, les chefs de file, les administrations et les cabinets de tutelle – et qui permet de suivre ces projets et d'identifier les éventuels points de blocages, notamment par rapport à la question des friches et du suivi qui en est fait.

Généralement, la dépollution s'intègre dans un portefeuille de projets auquel participent notamment les intercommunales et donc il y a vraiment un lien entre la dépollution et ce qui en sera fait par la suite.

Dans le cadre de la dépollution, ces projets prennent du temps, avec une recommandation qui a été prise notamment de déjà savoir vers quoi la friche allait être réaffectée sans imposer que la réaffectation se fasse dans la même programmation, parce qu'il est apparu que c'était difficile dans un délai de temps, même si ce sont des périodes suffisamment longues, mais on arrive parfois à coincer au niveau des délais. On aime donner un exemple de réhabilitation, mais il y en a plusieurs. Cet aspect de dépollution et puis de réaffectation se fait sur plusieurs années et parfois sur plusieurs programmations.

Sur la question de Mme Galant par rapport au point de retard de la Wallonie à certains écarts, peut-être rappeler que même si le budget est conséquent dans la programmation FEDER, à l'échelle d'un budget annuel, et par rapport au budget global wallon on ne peut pas résoudre tous les problèmes avec le FEDER. On doit se concentrer sur certains d'entre eux. Il est donc impossible de pouvoir, avec le FEDER, résoudre tous les éventuels écarts en sachant que la Commission nous impose également une concentration thématique en limitant le champ des possibles pour les différents points d'intervention.

Il y avait aussi une question sur les compétences. Pour le nouveau programme, les nouveaux métiers sont pris en considération dans le sens où il était demandé au porteur de projet d'axer les compétences développées dans leur projet sur les métiers à haute valeur sociétale, donc tout ce qui est environnement, nouveaux métiers de la construction, et aussi tout ce qui était STEM, auquel on a ajouté la lettre A pour tout ce qui était artistique, et donc « STEAM ».

Par rapport aux clauses sociales, dans les arrêtés de subventions, ce point du respect des clauses est mis en évidence.

**M. le Président**. – Avons-nous fait le tour ? Je me tourne donc vers les membres de la commission pour déterminer s'ils ont reçu l'entièreté des réponses souhaitées ou s'il y a des demandes de prises de parole.

La parole est à M. Disabato.

**M. Disabato** (Ecolo). – Je voudrais simplement remercier les intervenantes pour leurs explications, pour le « Woman Power » apporté, mais je suppose que vous alliez le faire.

**M. le Président**. – Je ne vois pas d'autre demande de prise de parole. Je ne sais plus si vous avez une réponse par rapport à la précédente enveloppe 2014-2020. Vous n'aviez pas de réaction par rapport à cette demande de M. Disabato, sur l'intérêt du recul qui permettait... Enfin, c'est comme cela que je l'ai compris.

**M. Disabato** (Ecolo). – Je ne demandais pas formellement à le faire. Je dis simplement que, si l'on veut véritablement évaluer l'efficacité de la politique, ici, on a souvent une évaluation qui est faite sur le nombre de bâtiments que l'on a construits, le nombre de bâtiments que l'on a rénovés, et cetera.

Cet aspect est intéressant, mais il est aussi intéressant de connaître les impacts socioéconomiques et environnementaux sur le territoire rapporté. Voilà mon propos. Cela peut faire partie d'une discussion entre membres de la commission pour savoir si l'on souhaite aller plus loin. A priori, je n'avais pas une demande précise à formuler.

**M. le Président**. – Je mettrai cela à l'ordre des travaux et on avisera en fonction. Désirez-vous vous exprimer sur ce sujet ?

La parole est à Mme Cogniaux.

**Mme Cogniaux**, Première Attachée au Département de la coordination des programmes FEDER du Secrétariat général du SPW. – Je rappelle que l'on a mené l'évaluation d'impact, qui a été présentée ici dans les grandes lignes, mais qui fait l'objet d'un rapport de quelques dizaines de pages qui intègrent précisément les dimensions de l'emploi, des gaz à effet de serre, de la simulation des entreprises, de l'innovation et du développement territorial.

Cette simulation a été faite pour 2014-2020. Ces évaluations auraient dû arriver plus tôt, trois ou quatre ans peut-être après la fin de tous les projets. Dans le cas présent, elle est menée encore en cours de programmation. Elle ne porte donc pas sur tous les fruits et tous les impacts des projets.

En tout cas, elle a été menée. Elle a également été menée sur la programmation 2007-2013.

**M. le Président**. – La parole est à M. Disabato.

**M. Disabato** (Ecolo). – Pourrions-nous vous demander de nous retransmettre les rapports ? Je suppose qu'ils avaient déjà transmis et que nous pourrions aussi les retrouver au sein du Parlement, de sorte que notre commission puisse en prendre connaissance.

**M. le Président**. – Qu'il en soit fait ainsi. Nous allons les retrouver.

La parole est à Mme Mathot.

**Mme Mathot**, Directrice au Département de la coordination des programmes FEDER du Secrétariat général du SPW. – Ils sont disponibles. Tous les rapports sont mis en ligne sur notre site europe.wallonie.be. Vous avez à la fois les rapports complets et un résumé opérationnel de trois pages.

Il y a en effet une différence entre le suivi avec les indicateurs très concrets, les indicateurs de réalisation de résultats, et les évaluations. Ce sont deux choses différentes.

Ici, nous avons présenté l'état des réalisations et, en termes d'impact, c'est plutôt l'évaluation finale qui a été faite, pour laquelle on n'a pas été dans le détail dans la présentation, aujourd'hui, mais vous avez les impacts en termes d'emplois, en termes de création d'entreprises, en termes de gaz à effet de serre. C'est une étude assez complète.

**M. le Président**. – Il me reste à vous remercier, Mesdames Mathot et Cogniaux, pour cet exercice. Je pense que les réactions et les questions des députés témoignent de l'intérêt de la démarche. Je répète qu'il s'agit d'une première et que celle-ci a été bien utile. Merci encore d'y avoir participé.

La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

**M. Di Rupo**, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Je souhaite simplement m'associer aux remerciements pour tout le travail compliqué, complexe qui a été effectué. Merci beaucoup.

*Confiance au président et au rapporteur*

**M. le Président**. – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

## INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

### QUESTION ORALE DE MME RYCKMANS À M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LE REMBOURSEMENT DE RETENUES INDUES AUX AGENTS DE WALLONIE-BRUXELLES INTERNATIONAL (WBI) »

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Ryckmans à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le remboursement de retenues indues aux agents de Wallonie-Bruxelles International (WBI) ».

La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

**Mme Ryckmans** (Ecolo). – Monsieur le Ministre-Président, je reviens sur un dossier dont nous avons déjà parlé.

La Cour des comptes a mis en évidence l'illégalité de la retenue de 13,07 % sur les pécules de vacances du personnel WBI. En effet, la Cour a rappelé récemment dans son 34e rapport d'observations que – je la cite – « le statut administratif et pécuniaire du personnel de WBI n'est pas régi par le Code de la fonction publique wallonne, mais par l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 décembre 2008 fixant le statut administratif et pécuniaire du personnel de Wallonie-Bruxelles International, lequel ne fait pas mention d'une retenue de 13,07 % sur les pécules de vacances, ni au profit de l'employeur, ni au profit de l'ONSS. »

Par conséquent, les prélèvements réalisés jusqu'à présent et qui s'élèvent, si je ne me trompe, à 713 221 euros doivent être remboursés aux personnels de WBI.

Je voudrais savoir où en est la situation. Elle devait être abordée en réunion du comité de secteur XVI. Cela a-t-il été fait ? Avec quels résultats ? Quelles démarches avez-vous entreprises pour que cette situation soit réglée au bénéfice des agents, comme le recommande la Cour des comptes ? Avez-vous pu progresser d'une quelconque manière dans l'actualisation du statut administratif des agents WBI, alors que de nouveaux recrutements sont en cours ? En tout cas, vous les avez annoncés.

N'est-ce pas aussi un sujet qu'il convient que vous preniez à bras-le-corps pour le faire progresser ? Quels sont les obstacles que vous entendez lever et dans quel délai ?

**M. le Président**. – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

**M. Di Rupo**, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Madame la Députée, le simple pécule de vacances est soumis aux cotisations ordinaires de sécurité sociale, patronales et personnelles. Le double pécule de vacances n'est pas soumis aux cotisations de sécurité sociale ordinaires. Une cotisation personnelle spéciale est toutefois due, dont le pourcentage correspond à celui des cotisations personnelles ordinaires, à savoir 13,07 %.

La question de cette cotisation sur le double pécule de vacances du personnel de WBI a été abordée trois fois en comité de secteur XVI.

Pour rappel, la Cour des comptes a souligné le problème de cette retenue au regard du manque de base légale chez WBI.

Le statut administratif et pécuniaire des personnels de WBI n'est pas régi par le Code de la fonction publique wallonne. Il est régi par l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 décembre 2008, lequel ne fait pas mention d'une retenue de 13,07 % sur le pécule de vacances, ni au profit de l'employeur, ni au profit de l'ONSS.

Les organisations syndicales m'ont dès lors questionné sur le sujet et sur un remboursement éventuel des sommes prélevées.

Depuis décembre 202, plusieurs échanges ont eu lieu entre mon cabinet et celui du ministre-président de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Par ailleurs, l'Inspection des finances a remis son avis le 29 mars dernier.

Je vais demander une analyse juridique complémentaire afin de déterminer si la cotisation est légalement due à l'ONSS. Il est en effet nécessaire de s'assurer que cette cotisation ne soit pas due, même en l’absence de base légale de prélèvement dans les statuts de WBI.

Je souhaite dès lors éviter de mettre potentiellement les agents de WBI en difficulté, et rembourser une somme qu’ils devraient de toute façon payer.

Par ailleurs, le statut de WBI est en cours de modification, avec pour objectif l’intégration d’un grand nombre de dispositions du Code de la fonction publique wallonne, dont celle relative à la cotisation de 13,07 %.

En un mot comme en cent, la direction de WBI pense qu'il faut protéger ses agents. Il n'est pas exclu que la cotisation soit due à l'ONSS, quel que soit le statut de WBI. Au cas où elle serait due, au lieu de rembourser puis d'avoir des problèmes individuellement parce que les gens auront dépensé les sous, nous préférons encore patienter et d’y voir clair avec l'ONSS. Ensuite, nous déciderons soit de verser les cotisations à l'ONSS au nom des employés de WBI, soit de les rembourser.

**M. le Président**. – La parole est à Mme Ryckmans.

**Mme Ryckmans** (Ecolo). – J'entends qu'une étude juridique complémentaire est demandée. J'espère qu'elle pourra être faite rapidement et que la situation pourra être clarifiée.

*(Réaction de M. le Ministre-Président Di Rupo)*

Vous parlez de l'INASTI.

**M. Di Rupo**, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Je l’évoque à titre de comparaison, pour vous donner l'ordre de grandeur. C’est trois à cinq ans à l’INASTI, mais c'est peut-être plus rapide à l'ONSS. Je ne sais pas, j'ai moins la pratique.

**Mme Ryckmans** (Ecolo). – J'avais compris que vous feriez faire une étude juridique complémentaire, pas par l'ONSS, j'imagine.

**M. Di Rupo**, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – On va la demander à un spécialiste du droit social, mais l'idéal est d'avoir une réponse de l'ONSS.

**Mme Ryckmans** (Ecolo). – Je parlais de la première étude. Il est important qu'elle soit faite rapidement, puisque c'est de votre ressort. Les délais ne sont peut-être pas trop longs. Il importe également que les choses soient les moins compliquées pour les agents. En même temps, cette situation perdure depuis un bout de temps, puisque ces retenues ont lieu depuis de nombreuses années. Je comprends qu'il faille protéger les agents. En même temps, il faut pouvoir leur répondre le plus adéquatement et objectivement possible.

La question que j'avais posée sur l'actualisation du statut administratif était évidemment plus large. J'espère que les choses pourront aussi avancer. Elle dépasse le seul enjeu de la retenue ONSS du double pécule de vacances.

## QUESTION ORALE DE MME RYCKMANS À M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LE PROTOCOLE ADDITIONNEL AU MERCOSUR »

## QUESTION ORALE DE M. HARDY À M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LA POSITION DE LA WALLONIE SUR L'ACCORD DE L'UNION EUROPÉENNE ET LES PAYS DU MERCOSUR »

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, de :

- Mme Ryckmans, sur « le protocole additionnel au MERCOSUR » ;
- M. Hardy, sur « la position de la Wallonie sur l'accord de l'Union européenne et les pays du MERCOSUR ».

La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

**Mme Ryckmans** (Ecolo). – Monsieur le Ministre-Président, un protocole additionnel sur le traité reliant l'Union européenne et le MERCOSUR a été élaboré et dévoilé. Il évoque neuf thématiques, traitées avec plus ou moins de précision. Si ce protocole additionnel comprend certaines avancées concernant les forêts et la protection de la biodiversité, certaines dispositions restent largement sous-documentées. En ce qui concerne les droits du travail, on retrouve le langage ambigu qui avait conduit au différend entre l'Union européenne et la Corée du Sud, à savoir « *make continued and sustained efforts to ratify the fundamental ILO Conventions* », c'est-à-dire faire des efforts soutenus pour ratifier les conventions fondamentales de l'OIT.

Pourquoi n'a-t-on pas tiré les leçons du panel d'experts qui plaidait pour plus de précision dans le libellé ? Qu'en est-il du respect du dialogue social, de la liberté d'association et de l'éradication du travail des enfants, sans compter le travail esclave qui a lieu sur les grandes exploitations agro-industrielles orientées vers l'exportation ? Ce travail esclave a été documenté par des ONG brésiliennes que nous avons eu l'occasion de rencontrer le 28 mars dernier. Des partenaires de la Commission pastorale de la terre nous ont rappelé les enjeux de ce travail esclave, qui a particulièrement mis à jour, montré des chiffres inquiétants.

Monsieur le Ministre-Président, quelle votre analyse de ce protocole additionnel ? Partagez-vous mon analyse selon laquelle il n'y a pas de force contraignante à un tel protocole additionnel ? En cas de manquement ou de non-respect par une partie de certaines dispositions, à nouveau, rien n'est prévu pour organiser son retour dans le rang.

Ce protocole contient un engagement à initier un processus de révision du chapitre relatif au commerce et au développement durable dès l'entrée en vigueur de l'accord et cela sous la forme d'une feuille de route, une *road map*. Quand cette feuille de route serait-elle élaborée ? À quoi servirait-elle ? Servirait-elle à préciser encore des engagements antérieurs ? Pourquoi ne pas s'appuyer sur le Comité TSD ?

Pour infos, plusieurs *think tanks* ont produit, notamment l'IDDRI, le CISD, le *think tank* Jacques Delors, le groupe Bruegel ont produit une déclaration commune sur ce protocole MERCOSUR. Ils estiment que le protocole aura la même force que l'Accord UE-MERCOSUR – ce dont je ne suis pas certaine – et qu'il clarifie bien les choses. Ils continuent néanmoins à identifier comme point problématique la faiblesse de son poids exécutoire, surtout si les majorités politiques, en particulier dans les pays du MERCOSUR, sont à l'avenir moins soucieuses d'améliorer la démocratie et les politiques sociales. C'est pourquoi ils appellent à ce que le protocole et le chapitre TSD soient soumis à des sanctions. Ils estiment aussi que l'aspect lutte contre la déforestation illégale devrait être renforcé en tenant compte des engagements internationaux et de l'urgence de la protection de la biodiversité.

Monsieur le Ministre-Président, ce document change-t-il d'une quelconque façon le caractère inacceptable de cet accord, rappelé par le ministre Borsus récemment, mais aussi dans la position de la Wallonie – du Parlement wallon – exprimée dans sa motion du 5 février 2020 ? À mon sens, non ; le document ne change pas ce caractère inacceptable de l'accord.

Quelle est votre position ? Avez-vous, le cas échéant, réitéré votre position d'opposition à ce traité à l'occasion d'une concertation intrabelge ?

**M. le Président**. – La parole est à M. Hardy pour poser sa question.

**M. Hardy** (PS). – Monsieur le Ministre-Président, mes questions vont dans le même sens que celles de Mme Ryckmans, je ne vais donc pas les reprendre dans leur ensemble.

Simplement, en effet, une commission s'est réunie au niveau de la Commission européenne. Lors d'un Conseil européen des ministres de l'Agriculture, le 20 mars dernier, l'Union européenne marquait sa volonté d'avancer sur le traité MERCOSUR. Vous aviez indiqué à plusieurs reprises que cette version des accords UE-MERCOSUR était totalement inacceptable.

La position de la Wallonie a-t-elle évolué ? Quel est l'état des discussions intrabelges à cet égard ?

**M. le Président**. – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

**M. Di Rupo**, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Madame et Monsieur les Députés, le projet de protocole additionnel, qui est négocié actuellement entre la Commission européenne et les pays du MERCOSUR, n'a toujours pas été transmis formellement aux États membres. Ceux-ci ont reçu un briefing oral de la Commission sur le contenu du texte, mais la Région wallonne n'a pas vu la moindre ligne sur papier à ce stade. Je sais toutefois que des versions officieuses circulent, mais je n'ai pas pour habitude de commenter des documents non officiels et je ne commencerai pas ce jour. Croyez bien que je déplore ce manque de transparence de la Commission. Je vais donc réitérer la position du Gouvernement wallon sur cet accord.

La position du Gouvernement wallon est claire ; l'accord UE-MERCOSUR est inacceptable en l'état. Je n'oublie pas non plus la motion adoptée par votre honorable assemblée sur cet accord le 5 février 2020.

Pour le Gouvernement wallon, l'accord UE-MERCOSUR doit a minima être complété par un instrument additionnel de force juridique égale à l'accord lui-même. Cet instrument additionnel doit par ailleurs contenir des dispositions contraignantes et exécutoires sur les points suivants : les droits sociaux, notamment la mise en œuvre effective des conventions fondamentales de l'OIT, l'environnement, le climat, la lutte contre la déforestation.

Autrement dit, l'accord doit prévoir la possibilité de recourir à des sanctions en dernier recours en cas de violations graves et répétées des normes fondamentales du travail et de l'Accord de Paris sur le climat.

Cet instrument additionnel doit par ailleurs rencontrer les préoccupations émises par la Wallonie sur le volet agricole de l'accord, et singulièrement sur le secteur de la viande bovine.

La spécificité de la production de viande bovine en Wallonie, centrée sur les segments dits de haute qualité, l'expose tout particulièrement à une concurrence des productions des pays du MERCOSUR.

Cet instrument additionnel doit également contenir des garanties effectives sur le respect des normes sanitaires et phytosanitaires de l'Union européenne par les produits importés du MERCOSUR.

Cette position est défendue très fermement par mon cabinet en DGE Commerce. Ce fut encore le cas le 21 mars dernier. Nous sommes face à une Commission déterminée à avancer.

L'Espagne entend également avancer sur cet accord à l'occasion de sa présidence qui commence le 1er juillet.

Un sommet Union européenne-Amérique latine est d'ailleurs prévu à Bruxelles les 16 et 17 juillet prochains.

Soyez assurés, Madame et Monsieur les Députés, que la Wallonie continuera à défendre fermement sa position.

**M. le Président**. – La parole est à Mme Ryckmans.

**Mme Ryckmans** (Ecolo). – Merci, Monsieur le Ministre-Président, pour vos précisions.

La réflexion et le poids d'un protocole additionnel d'un document par rapport à une révision et à une intégration réelle par le biais de la TSD Review des accords tels qu'ils sont en train de se préparer me semble avoir une force exécutoire beaucoup plus importante. Au-delà de l'Accord de Paris, des traités droits fondamentaux et traités de droit de l'OIT, il ne faut pas oublier les enjeux de la biodiversité apparus plus tardivement sur la scène publique, notamment à l'occasion du GIEC Climat.

Touchant notamment à la protection de la forêt et des ressources en eau, ces enjeux de biodiversité et de déforestation doivent nous être particulièrement importants et, à mon sens, doivent être intégrés à la réflexion. Je salue évidemment le rappel que vous avez fait sur les enjeux agricoles.

**M. le Président**. – La parole est à M. Hardy.

**M. Hardy** (PS). – Je voudrais simplement remercier M. le Ministre-Président pour le fait d'avoir réitéré la position très claire de la Wallonie sur l'inacceptabilité de l'accord en l'état et son attention à l'égard des droits sociaux, des droits environnementaux, de la lutte contre

la déforestation, mais aussi tout le volet agricole qui est cher à l'ensemble du Gouvernement.

## QUESTION ORALE DE MME GALANT À M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LES ACTIONS DE LA WALLONIE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES MENACES TERRORISTES ET DES RADICALISMES VIOLENTS »

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Galant à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « les actions de la Wallonie en matière de prévention des menaces terroristes et des radicalismes violents ».

La parole est à Mme Galant pour poser sa question.

**Mme Galant** (MR). – Monsieur le Ministre-Président, sept ans après les attentats meurtriers de Bruxelles, la menace terroriste en Belgique n'a malheureusement pas disparu. Cela a été récemment rappelé par le directeur général de la police judiciaire fédérale qui estime que cette menace a sans doute évolué vu le contexte géopolitique instable.

Des attentats sont encore ponctuellement déjoués en Belgique grâce au travail des services de police et de sécurité. Il plaide pour une meilleure coopération avec les autres services de sécurité tant civils que militaires.

Quelles sont les améliorations que vous avez apportées au mécanisme de collaboration entre les services de la Région wallonne compétents et ceux des autres entités fédérées ?

Quelles sont vos dernières actions en matière de prévention des radicalismes violents ?

Cela fait plus de deux ans que nous en parlons : où en est la rédaction du projet de décret instaurant le Centre régional de coordination des risques et de la transmission d'expertise ? Avez-vous décidé d'y intégrer aussi le risque terrorisme et la gestion wallonne de la note-cadre de sécurité intégrale dans son giron de compétence ?

**M. le Président**. – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

**M. Di Rupo**, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Madame la Députée, la menace terroriste reste bien évidemment un point de grande attention dans le pays. Le travail des services de police, de renseignement et de sûreté est prépondérant dans la prévention et la suppression des menaces. Ils font un travail excellent. Ces compétences relèvent du Gouvernement fédéral.

Il existe, par ailleurs, des mécanismes de planification d'urgence en matière de terrorisme dans lesquels les entités fédérées sont parties prenantes.

Il existe un Plan d'urgence national « terrorisme » et des plans provinciaux en matière d'urgence et de terrorisme.

En complément, des relations directes sont nouées entre les différents services de sécurité et l'administration régionale, dont le Centre régional de crise.

Les relations avec le Centre régional de crise concernent les cas de menace ciblée sur des infrastructures sensibles régionales.

L'administration régionale collabore avec le Fédéral dans le cadre de la stratégie « Extrémisme et terrorisme », via les réunions de la *task force* nationale. La Région collabore aussi au sein du groupe de travail « Prévention » qui est présidé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Depuis le 8 septembre 2021, la stratégie « Extrémisme et terrorisme » remplace l'ancien plan R.

Cette nouvelle stratégie tient compte des rôles respectifs de tous les niveaux de pouvoir belges et vise une étroite coopération entre tous les acteurs impliqués. La lutte contre le terrorisme, l'extrémisme et la radicalisation commence par le développement d'une société inclusive.

Les services de sécurité, les services publics fédéraux, communautaires et régionaux, les villes et communes et les services sociopréventifs participent tous à la stratégie « Extrémisme et terrorisme ».

Le 16 février dernier, le Gouvernement a adopté en deuxième lecture le projet de décret relatif à la gestion des risques et des crises.

Le projet a ensuite été transmis pour avis au Conseil d'État. Je rappelle qu'il s'agit d'un cadre général qui peut s'appliquer à toute compétence exercée par la Région wallonne.

La gestion du risque terrorisme est quant à elle une compétence fédérale.

Par ailleurs, la gestion wallonne de la note-cadre de sécurité intégrale s'effectue actuellement au travers d'une plateforme coordonnée par le Secrétariat général du Service public de Wallonie. Cette plateforme regroupe un représentant de chaque direction générale et de la police. Il n'y a donc pas lieu de régler par décret l'organisation de ces travaux par l'administration.

**M. le Président**. – La parole est à Mme Galant.

**Mme Galant** (MR). – Merci, Monsieur le Ministre-Président, pour tous ces éléments de réponse. Il ne faut vraiment pas relâcher les efforts face au terrorisme. On l'a encore vu très récemment à Anvers.

La coordination avec les différents services, dont le Centre de crise régional – dont nous attendons toujours le décret –, est importante, tout comme la circulation de l'information entre les entités fédérées et le Fédéral. La coordination et la circulation de l'information entre les différents services de sécurité, mais aussi les Plans d'urgence mis en place dans les entités fédérées, permettront aussi de déjouer tous ces actes odieux qui sont malheureusement aussi préparés sur notre territoire.

## INTERPELLATION DE M. DESQUESNES À M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « L'ÉVOLUTION DE LA FACILITÉ POUR LA REPRISE ET LA RÉSILIENCE (FRR) »

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Desquesnes à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « l'évolution de la Facilité pour la reprise et la résilience (FRR) ».

Il me revient au préalable de vous informer que la Conférence des présidents a décidé d'inscrire dans la jurisprudence de l'article 142 du règlement que pour les commissions, si la réunion s'achève par une interpellation ou un débat, seule la condition relative au délai de 30 minutes est retenue.

Mme Galant intervient dans le cadre de l'interpellation de M. Desquesnes.

La parole est à M. Desquesnes pour développer son interpellation.

**M. Desquesnes** (Les Engagés). – Monsieur le Président, merci pour cette précision de procédure, mais tout dépendra de la réponse du ministre-président.

**M. Di Rupo**, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Elle sera excellente. Vous pouvez déjà gagner quelques minutes rien que de savoir que ce sera une bonne réponse.

**M. Desquesnes** (Les Engagés). – Monsieur le Ministre-Président, ne boudons alors pas plus longtemps notre suspense.

Le 23 juin 2021, une décision importante de la Commission européenne a été prise, puisqu'elle a approuvé le Plan pour la reprise et la résilience de la Belgique, pour un montant initial de 5,9 milliards d'euros. Je parle au passé, puisqu'il y a eu une révision de ce montant à l'aune des chiffres de l'évolution macroéconomique belge et relativement des autres États membres de l'Union européenne. Toujours est-il que la Belgique se porte mieux que beaucoup d'autres pays de l'Union européenne.

Finalement, le montant dévolu à la Belgique pour cette Facilité pour la reprise et la résilience est limité à 4,5 milliards d'euros, soit une baisse de 1,4 milliard d'euros pour la Wallonie.

On a déjà reçu, au niveau belge, 770 millions d'euros à titre d'avance, argent qui a été perçu à due concurrence par la Wallonie. Cependant, aujourd'hui, on sent que les choses sont plus difficiles, parce qu'il y a une série de conditions, de réformes de fond. Parmi ces conditions, il y a celle de la réforme des pensions.

Il y a aujourd'hui un bras de fer entre l'État belge et au sein du Gouvernement fédéral et la Commission européenne en la matière. On a entendu les déclarations des uns et des autres. Votre président de parti, M. Magnette, a même parlé de chantage de la Commission européenne dans ce dossier, mais il semble que cette dernière ne l'entende pas de cette oreille et en fixe une condition pour la poursuite du dossier.

Vous participez aux réunions du CODECO, M. Dermine est un de vos collègues de parti et c'est lui qui a la gestion de ce dossier. Qu'en est-il ? Y a-t-il une menace par rapport à la part wallonne de ce FRR. A priori, c'était pour fin mars que les choses devaient être réglées ; il y a peut-être eu un peu de rabiot. Pouvez-vous éclairer ma lanterne en la matière ?

Quelle est la position annoncée aujourd'hui de la Commission européenne ? Le bras de fer entre la Belgique et la Commission européenne va-t-il se prolonger ? Si oui, la Wallonie ne va-t-elle pas en payer les pots cassés ?

Dans l'opération, pour les prochaines tranches de versement, sur lesquelles table le budget wallon – il y a des recettes au budget wallon pour les avances suivantes en matière de FRR –, existe-t-il un risque, alors que les taux d'intérêt sont en train de remonter ?

Dans ce dossier, comme dans d'autres d'ailleurs, la solidarité du niveau fédéral n'a pas été très forte ces dernières années. Nous avons subi de plein fouet les inondations : 3 milliards d'euros de coût pour le budget wallon et tout ce que l'on a pu avoir c'est un petit prêt du Fédéral – certes avec un taux d'intérêt avantageux, mais cela reste un élément très faible comparé à d'autres.

Quand il s'est agi de déterminer la réduction des efforts sur le 1,4 milliard d'euros à récupérer suite à la réduction des moyens dévolus à l'État belge en matière de Fonds de relance et de résilience, la voix des francophones a malheureusement encore été très faible. Nous n'avons pas été défendus par les éminences francophones et wallonnes au sein du Gouvernement fédéral, puisqu'on a appliqué une règle de trois sur la

réduction, alors que les critères macroéconomiques propres à la Wallonie, qui étaient les critères fixés par l'Union européenne, auraient été plus avantageux. Il semble qu'au CODECO, vous-même et les autres représentants du Gouvernement ayez accepté cette réduction selon une clé proportionnelle à la clé initiale et non pas en tenant compte des critères européens.

Monsieur le Ministre-Président, j'aimerais comprendre ce qui a motivé la Wallonie à être aussi peu combative dans ce dossier. Chaque fois que le Fédéral doit prendre position, ce n'est pas tellement les intérêts wallons qui finissent par l'emporter, alors que nous sommes dans une situation économique beaucoup plus difficile.

Je crains que la succession ne fasse finalement très cher au bout de cette législature, pour la Région wallonne, vis-à-vis d'un État fédéral qui s'est montré assez pingre avec l'entité wallonne.

**M. le Président**. – La parole est à Mme Galant qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

**Mme Galant** (MR). – Monsieur le Ministre-Président, la Belgique n'a toujours pas pu demander le paiement de la dernière tranche du Plan de relance, là où d'autres pays en sont à la deuxième. Le dossier de pension fédérale conditionne la bonne marche du Plan. En effet, à chaque tranche, le Fédéral doit montrer que la Belgique a avancé sur une série de réformes, et c'est le dossier de pension qui semble bloquer le paiement de la première. Or la plus grosse partie de cet argent doit aller aux entités fédérées.

Le 23 mars dernier, en marge d'une conférence, le secrétaire d'État en charge du Plan de relance s'est montré rassurant et a indiqué que, si aucun accord sur la réforme n'était trouvé, cela aurait un impact limité sur le Plan de relance. On parle de maximum 5 % des montants attendus.

Monsieur le Ministre-Président, comment estimez-vous l'impact de ce retard sur les finances wallonnes ?

Rejoignez-vous les propos du secrétaire d'État ?

L'ensemble des projets du Plan de relance est-il toujours d'actualité ?

**M. le Président**. – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

**M. Di Rupo**, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Madame et Monsieur les Députés, commençons par la première demande de paiement, qui est liée à la réforme des pensions. Malgré ce que j'entends, il ne me revient pas, en tant que ministre-président de Wallonie, de commenter les débats au sein du Gouvernement fédéral. Vous me comprendrez bien volontiers.

Plaît-il ?

**M. Desquesnes** (Les Engagés). – Quand toucherons-nous l'incontestablement dû pour la Wallonie ? C'est cela la question.

**M. Di Rupo**, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Oui, je sais que ce serait amusant que je porte un jugement sur le travail des collègues d'autres gouvernements.

Plus spécifiquement, concernant la première demande de paiement, je voudrais attirer votre attention sur deux éléments. D'une part, la Commission européenne a accordé un délai supplémentaire à la Belgique pour introduire cette première demande de paiement. La Commission considère en effet que suffisamment de progrès ont été réalisés pour pouvoir laisser davantage de temps à la Belgique pour trouver une solution.

D'autre part, en séance plénière, le 8 mars, les députés ont voté un décret qui porte assentiment de l'accord de coopération relatif à l'utilisation de la Facilité pour la reprise et la résilience. L'accord prévoit spécifiquement qu'une entité ne peut pas être pénalisée financièrement parce qu'une autre entité n'aurait pas atteint ses propres objectifs. C'est fondamental. La Région wallonne ne serait donc pas, le cas échéant, concernée par une éventuelle pénalité si d'aventure – mais vraiment, d'aventure – la Belgique était condamnée de la faute d'une autre entité. L'estimation du secrétaire d'État quant au montant maximum de pénalité de 5 % se base sur une méthodologie qui est proposée par la Commission européenne. Elle l'a fait le 21 février de cette année.

Enfin, vous m'interrogez sur les décisions prises par le Comité de concertation du 15 mars dernier. Au niveau de la réduction de l'enveloppe globale RRF, la clé initiale de répartition des moyens, soit 25 %, a été retenue. La part wallonne est ainsi réduite de 350 millions d'euros.

Par ailleurs, les subsides de RepowerEU ont également été répartis sur base de la même clé. La Wallonie recevra ainsi 70 millions d'euros de l'enveloppe belge de RepowerEU, auxquels il faut ajouter dorénavant 107 millions d'euros transférés depuis la réserve d'ajustement au Brexit non utilisée.

La Belgique doit désormais déposer à la Commission européenne son Plan national de reprise et de résilience adopté à la fin du mois d'avril.

Voilà la situation qui fait suite à une logique qui est plus celle de la répartition initiale du budget, avec toutes ses conséquences, mais aussi la précaution que nous avons prise de faire voter un accord de coopération qui nous met à l'abri d'une défaillance d'une des entités dont, le cas échéant, le niveau fédéral.

**M. le Président**. – La parole est à M. Desquesnes.

**M. Desquesnes** (Les Engagés). – Merci, Monsieur le Ministre-Président, pour les éléments de réponse que vous m'avez fournis. Effectivement, il n'y aurait pas que l'accord de coopération. Chacun est responsable de sa partie, mais aujourd'hui le mécanisme de paiement de la tranche qui normalement aurait dû arriver à la Belgique, lui, n'est pas impacté. C'est la pénalité qui est impactée, qui est neutralisée.

Toutefois, pour le versement, la Wallonie devra attendre la résolution du problème. Et cela, aujourd'hui – alors que les taux d'intérêt sont en train de monter –, ne met pas la Wallonie dans une situation facile ; reconnaissons-le, chers collègues.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'accord qui a été entériné sur la réduction à due concurrence sur base de la clé initiale, je n'ai pas entendu d'explication pourquoi votre Gouvernement ne s'était pas battu pour que ce ne soit pas la clé initiale fixée dans un contexte économique donné avec des prévisions données. Le contexte et ces données ont évolué.

Aujourd'hui, force est de reconnaître que les paramètres wallons auraient été plus avantageusement pris en compte alors qu'il s'agissait d'une clé européenne. C'est un élément regrettable. C'est de l'argent perdu pour la Wallonie, qu'à nouveau le Fédéral refuse de partager de façon adéquate. On l'avait déjà vu à propos des inondations, du dossier Assuralia. Encore une fois, les Wallons sont laissés pour compte. C'est une drôle de façon d'interpréter la loyauté fédérale.

**M. le Président**. – La parole est à Mme Galant.

**Mme Galant** (MR). – Très brièvement, on le sait tous, cet argent européen est vraiment essentiel pour le développement de notre Région. Vous y êtes très attentif et vous avez eu des propos rassurants vu que, normalement, nous ne serions pas pénalisés si une autre entité n'avait pas atteint ses objectifs.

Je vous fais confiance et j'ose espérer que ces propos rassurants seront effectifs.

**M. le Président**. – L'incident est clos.

## ORGANISATION DES TRAVAUX
*(Suite)*

*Interpellations et questions orales transformées en questions écrites*

**M. le Président**. – La question orale de M. Hazée à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le déblocage des réformes relatives aux élections régionales en ce qui concerne les suppléants et les seuils d'apparentement » est transformée en question écrite.

*Interpellations et questions orales retirées*

**M. le Président**. – La question orale de Mme Nikolic à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la mise en œuvre du Plan de relance et de résilience européen » est retirée.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

*- La séance est levée à 15 heures 58 minutes.*

**LISTE DES INTERVENANTS**

Mme Aurore Cogniaux, Première Attachée au Département de la coordination des programmes FEDER du Secrétariat général du SPW

M. François Desquesnes, Les Engagés

M. Elio Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon

M. Manu Disabato, Ecolo

M. Jori Dupont, PTB

Mme Jacqueline Galant, MR

M. Charles Gardier, Président

M. Maxime Hardy, PS

Mme Catherine Mathot, Directrice au Département de la coordination des programmes FEDER du Secrétariat général du SPW

Mme Hélène Ryckmans, Ecolo

Mme Marie-Martine Schyns, Les Engagés

## ABRÉVIATIONS COURANTES

| | |
|---|---|
| ACEC | Ateliers de constructions électriques de Charleroi |
| $CO_2$ | dioxyde de carbone |
| CODECO | Comité de concertation |
| CPI | Conseil parlementaire interrégional |
| DGE | Direction générale Coordination et Affaires européennes |
| EIR | entité intra-régionale |
| FEDER | Fonds européen de développement régional |
| FRR | Facilité pour la reprise et la résilience |
| FTJ | Fonds pour une transition juste |
| GIEC | Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat |
| INASTI | Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants |
| IWEPS | Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique |
| MERCOSUR | Mercado Común del Sur (Marché commun du Sud) |
| OIT | Organisation internationale du travail |
| ONG | organisation non gouvernementale |
| ONSS | Office national de sécurité sociale |
| PME | petite(s) et moyenne(s) entreprise(s) |
| RRF | Rapid Response Facility (Fonds d'intervention d'urgence) |
| SOFICO | Société wallonne de financement complémentaire des infrastructures |
| SPAQuE | Société publique d'aide à la qualité de l'environnement |
| SPW | Service public de Wallonie |
| SRWT | Société régionale wallonne du transport public de personnes |
| STEAM | science, technology, engineering, arts, mathematics (sciences, technologie, ingénierie, arts, mathématiques) |
| STEM | science, technology, engineering, mathematics (sciences, technologie, ingénierie, mathématiques) |
| TPE | très petite(s) entreprise(s) |
| UNESCO | United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture) |
| WBI | Wallonie-Bruxelles International |